

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 décembre 2013

Présents : Chabbert René, Abrioux Chantal, Amiel Nicolas, Borios Odile, Cadena Jacqueline, Ensenat Norbert, Gervasi Andrée, Marty Nobert, Olivares Sébastien, Rouanet Nicole, Serafin Serge

Excusés : Molla Georges, Parra Louis

- Activités périscolaires, avenant prestations Idéabule

Les activités périscolaires animées par l'Association Idéabule réunissant de plus en plus d'élèves, il convient de prévoir deux animateurs supplémentaires et de signer à cet effet un avenant à la convention initiale pour un montant annuel de 1681.93 €.

- Protocole transactionnel de résiliation anticipée du bail commercial La Poste / Commune de Siran

La Commune ayant mis en place une agence postale communale, le bail commercial consenti au bénéfice de la poste le 1^{er} octobre 2009 devenant inutile, il est nécessaire de signer un protocole transactionnel de résiliation amiable anticipée à effet du 31 décembre 2013.

- Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux momentanément indisponibles, le conseil municipal autorise le maire à recruter des agents contractuels.

- Réalisation d'un diagnostic des installations existantes d'éclairage public en vue de la maîtrise de la consommation énergétique

Un diagnostic des installations d'éclairage de la commune va être réalisé par Hérault Energies, son aboutissement étant la proposition d'un schéma directeur de rénovation ou amélioration chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le coût de cette étude se répartira comme suit : subvention ADEME et FEDER 50 %, Subvention Hérault Energies 30 %, autofinancement commune 20%.

- Convention assistance technique assainissement Département / Commune

Les services du Département mettent à disposition des collectivités, une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, moyennant une participation financière pour l'année 2014 de 577.50 €.

- Projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes, honoraires architecte

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle salle des fêtes, le cabinet d'architectes Mathieu COURTIADÉ est chargé de l'étude de ce programme. Le montant des honoraires pour la réalisation de cette mission s'élève à 4200 € HT.

- Travaux d'aménagement du bureau de poste et annexe

Après consultation, les entreprises suivantes ont été retenues pour la réalisation des travaux d'aménagement du bureau de poste : maçonnerie Villellas Joël 8 603.70 € HT, menuiserie Entreprise GEGA 5 362.00 € HT. Il est rappelé qu'une aide financière sera apportée par les services de la poste dans une limite de 10 000 €.

- Fixation du prix de l'eau pour 2014

Maintien des tarifs 2013 : eau 1.90 €/m³, taxe d'assainissement 0.60 €/m³, abonnement réseau 16 € par semestre.

- Assurance flotte automobiles, contrat Groupama

Après consultation, la proposition d'assurance du parc automobile, de la société Groupama, est retenue pour un montant annuel de 2 228 € TTC.

- Convention de prestation de service avec la société Compteur Sys

La convention de prestation de service, avec la société Compteur Sys, ayant pour objet le relevé, la facturation de l'eau potable sur la commune et le contrôle de façon optimisée du budget de l'eau, est renouvelée pour une durée de trois ans.

Le coût de cette prestation s'élève à 6.59 € HT par compteur et par relevé semestriel.

- Gérance de commerce du bar « Le Minervois » mise en locations

Le bail commercial du bar « Le Minervois » étant arrivé à échéance, celui-ci est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2014 entre la Commune et M. et Mme Benedetti Christophe pour un montant mensuel de 600 €.

- Convention de servitude entre ERDF et la Commune sur les parcelles AR 230-562 et 561

La signature d'une convention de servitudes est nécessaire pour la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées AR 230-562-561, pour une canalisation souterraine de 170 mètres.